

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00353

Numéro SIREN : 441 028 016

Nom ou dénomination : SHIP SHORE SAFETY SERVICES & ASSISTANCE

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2023 sous le numéro de dépôt 12640

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (1)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	36 250	36 249	1	79
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	3 946	3 724	221	616
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	22 526	15 276	7 250	12 501
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	292 044	78 160	213 884	92 633
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	25 100		25 100	20 000
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	5 255		5 255	6 025
	TOTAL (II)	385 121	133 409	251 712	131 854
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	24 086		24 086	18 037
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	574 556		574 556	558 417
	Autres créances	153 272		153 272	32 122
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	280 282		280 282	380 067
	DISPONIBILITES	580 731		580 731	767 246
	Charges constatées d'avance	58 525		58 525	41 190
	TOTAL (III)	1 671 453		1 671 453	1 797 078
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)	3		3	
	TOTAL ACTIF (I à VI)	2 056 576	133 409	1 923 167	1 928 933

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

5 255

6 025

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	38 500	38 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	3 850	3 850
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	809 539	693 632
	Report à nouveau	(1)	(1)
	Résultat de l'exercice	256 832	415 907
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 108 720	1 151 889
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	10 000	
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	10 000	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	186 741	23 295
	Emprunts et dettes financières divers (3)	90	33
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 735	84 167
	Dettes fiscales et sociales	515 634	669 101
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	13	354
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	804 212	776 950
	Ecart de conversion passif	235	94
	TOTAL PASSIF	1 923 167	1 928 933
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	256 831,52	415 906,88
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	673 454	764 518
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	29 891	2 765
	(3) Dont emprunts participatifs		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 923 167 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 4 117 776 euros** et un total **charges de 3 860 945 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 256 832 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Les créances et dettes en devise ont été évaluées en euro au cours du jour du mouvement.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les disponibilités en devise ont été évaluées en euro au cours du jour du mouvement.

Les soldes des comptes en devise ont fait l'objet de provision de différence de conversion au jour de la clôture des comptes.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	36 250					36 250
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 250					36 250
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	3 946					3 946
	Instal technique, matériel outillage industriels	22 526					22 526
	Instal., agencement, aménagement divers	22 173		139 684			161 856
	Matériel de transport	87 331					87 331
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	27 670		15 186			42 857
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours			86 876		86 876	
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		163 646		241 746		86 876	318 516
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	20 000		5 100			25 100
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	6 025		1 560		2 330	5 255
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	26 025		6 660		2 330	30 355
TOTAL		225 921		248 406		89 206	385 121

Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	36 171	78		36 249
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 171	78		36 249
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	3 330	395		3 724
	Instal technique, matériel outillage industriels	10 025	5 251		15 276
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	16 385	6 092		22 477
	Matériel de transport	18 238	18 741		36 979
	Matériel de bureau, mobilier	9 917	8 786		18 703
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 895	39 265		97 160
TOTAL		94 066	39 343		133 409

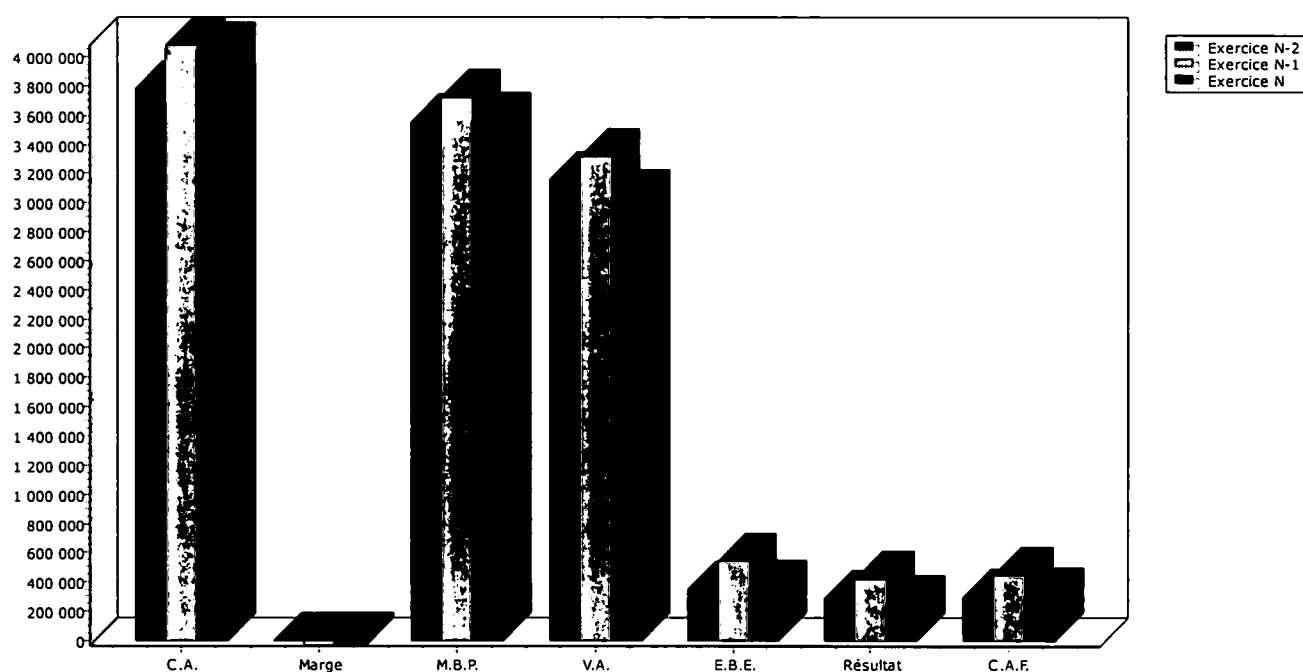
Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Chiffres clés de l'entreprise

Etat exprimé en euros

	31/12/2022	31/12/2021	Variation N/N-1		31/12/2020
Nombre de mois	12	12			12
Chiffre d'affaires	4 042 040	4 078 507	(36 467)	-0.89	3 779 793
Marge commerciale % sur vente de marchandises	(35 351)	(22 468)	(12 884)	57.34	(4 188)
Marge brute de production % sur production	3 560 122 88.08	3 718 402 91.17	(158 280)	-4.26	3 555 292 94.06
Valeur ajoutée % sur CA	3 034 857 75.08	3 320 672 81.42	(285 814)	-8.61	3 159 424 83.59
Excédent brut d'exploitation % sur CA	357 444 8.84	546 638 13.40	(189 194)	-34.61	349 459 9.25
Résultat net comptable % sur CA	256 832 6.35	415 907 10.20	(159 075)	-38.25	284 658 7.53
Capacité d'autofinancement	306 174	443 683	(137 509)	-30.99	301 048
Besoin en fonds de roulement Nombre de jours de CA	192 826 17.17	(103 951) (9.18)	296 776	-285.5	(61 937) (5.90)
Rotations (en jours)					
- Stock marchandises	183,14	283,64			145,68
- Stock produits finis					
- Crédit fournisseurs	33,98	37,38			27,07
- Crédit clients	45,99	43,58			45,79



Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		10 000		10 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			10 000		10 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL			10 000		10 000
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			10 000		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

	31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations		
	Prêts		
	Autres immobilisations financières	5 255	5 255
	Clients douteux ou litigieux		
	Autres créances clients	574 556	574 556
	Créances représentatives des titres prêtés		
	Personnel et comptes rattachés	2 100	2 100
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 430	18 430
	Impôts sur les bénéfices	58 157	58 157
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 615	3 615
	Autres impôts, taxes versements assimilés		
	Divers	4 350	4 350
	Groupe et associés		
	Débiteurs divers	66 620	66 620
	Charges constatées d'avances	58 525	58 525
	TOTAL DES CREANCES	791 608	791 608
	Prêts accordés en cours d'exercice		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		

	31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	29 891	29 891	
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	156 850	26 092	92 437
	Emprunts et dettes financières divers			38 321
	Fournisseurs et comptes rattachés	101 735	101 735	
	Personnel et comptes rattachés	275 200	275 200	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	160 671	160 671	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	77 584	77 584	
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 179	2 179	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupe et associés	90	90	
	Autres dettes	13	13	
	Dette représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance			
	TOTAL DES DETTES	804 212	673 454	92 437
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	144 319		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	8 085		
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	90		

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2022
Capital social	38 500				38 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	3 850				3 850
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	693 632	115 907			809 539
Report à nouveau	(1)				(1)
Résultat de l'exercice	415 907	(415 907)		256 832	256 832
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 151 889	(300 000)		256 832	1 108 720

Date de l'assemblée générale 30/06/2022

Dividendes attribués 300 000

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 300 000

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 851 889

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 851 889

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (43 168)

Etat exprimé en euros									
		31/12/2022	31/12/2021	%	%	31/12/2022	31/12/2021	%	%
Audit									
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés									
Emetteur SYREC	5 426	5 298	100,00	100,00					
Filiales intégrées globalement									
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes									
Emetteur SYREC									
Filiales intégrées globalement									
Sous-total	5 426	5 298	100,00	100,00					
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement									
Juridique, fiscal, social									
Autres									
Sous-total									
TOTAL	5 426	5 298	100,00	100,00					

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	24 086	18 037	6 049	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I	24 086	18 037	6 049	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				

SHIP SHORE SAFETY SERVICES & ASSISTANCE
Société par actions simplifiée au capital de 38 500 euros
Siège social : Chemin de Paradis
Le Bateau Blanc BAT D, 13500 MARTIGUES
441 028 016 RCS AIX EN PROVENCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 juin 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 256 831,52 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	256 831,52 euros
A titre de dividendes	250 000,00 euros
Soit 2 500,00 euros par action	

Le solde 106 831,52 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 874 703,53 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 250 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 01 juillet 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.



L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

186 170,00 euros, soit 1 861,70 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 186 170,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

220 000,00 euros, soit 2 200,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 220 000,00 euros

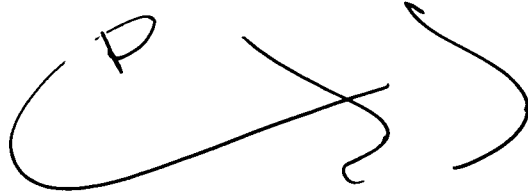
Exercice clos le 31 décembre 2021 :

300 000,00 euros, soit 3 000,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Frédéric JEANCOLAS

A large, stylized handwritten signature in black ink, starting with a capital 'P' and ending with a long horizontal stroke that loops back up.

SHIP SHORE SAFETY SERVICES & ASSISTANCE
Société par actions simplifiée au capital de 38 500 euros
Siège social : Chemin de Paradis
Le Bateau Blanc BAT D, 13500 MARTIGUES
441 028 016 RCS AIX EN PROVENCE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 28 juin, à 10 h 00,

Les associés de la société SHIP SHORE SAFETY SERVICES & ASSISTANCE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, Chemin de Paradis
Le Bateau Blanc BAT D 13500 MARTIGUES, sur convocation faite par convocation orale adressée le 10 juin 2023 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric JEANCOLAS, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Frédéric LENTHERIC est désigné comme secrétaire.

La société SYREC, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est présente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus [*Quorum requis pour les décisions collectives (proportion ou pourcentage précédé de "de" ou d'")] des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.



Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 35 120,00 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 8 780,00 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 256 831,52 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	256 831,52 euros
A titre de dividendes	250 000,00 euros
Soit 2 500,00 euros par action	

Le solde 6 831,52 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 874 703,53 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 250 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 01 juillet 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.



Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

186 170,00 euros, soit 1 861,70 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 186 170,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

220 000,00 euros, soit 2 200,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 220 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

300 000,00 euros, soit 3 000,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

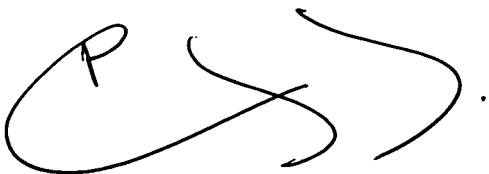
L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération brute allouée au cours de l'exercice écoulé au Président, qui s'est élevée à un montant de 133 096,78 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

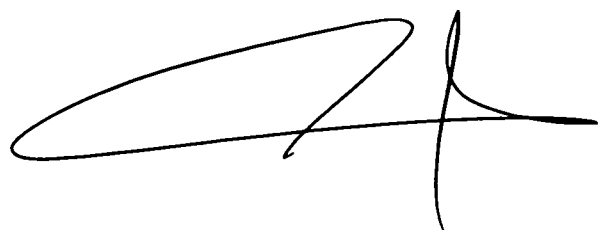
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Frédéric JEANCOLAS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a long horizontal stroke and a small upward curve.

Le secrétaire
Frédéric LENTHERIC

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'L' shape followed by a vertical stroke and a small horizontal tick at the end.

SHIP SHORE SAFETY SERVICES & ASSISTANCE
Société par actions simplifiée au capital de 38 500 euros
Siège social : Chemin de Paradis
Le Bateau Blanc BAT D, 13500 MARTIGUES
441 028 016 RCS AIX EN PROVENCE

RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT
SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE
DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2022

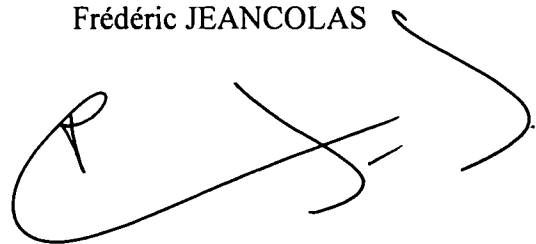
Chers associés,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Fait à MARTIGUES
Le 10/06/2023

Le Président
Frédéric JEANCOLAS

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Frédéric JEANCOLAS, the President mentioned in the text above.

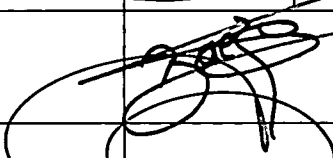
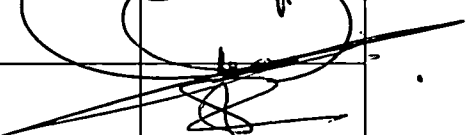
Société : SHIP SHORE SAFETY SERVICES & ASSISTANCE (4SA)

Capital Social : 38 500 €

Siège Social : Le bateau blanc, bat D – 26 chemin de Paradis – 13500 Martigues

Numéro RCS : 441 028 016 à Aix en Provence

Ordre du jour : Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

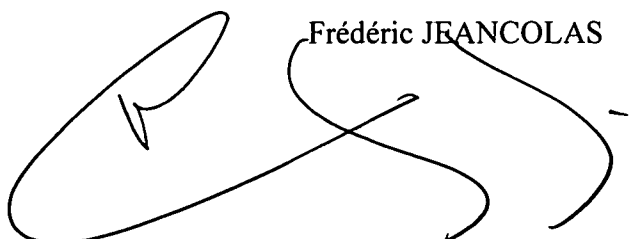
Nom et adresse de l'actionnaire	Nombre de voix	Contact	Nom du mandataire	Signature
F. JEANCOLAS	50			
F. LENTHERIC	50			
C. BAEZA		Directrice 4SA		
L. CHAMOULEAU		CAC SYREC		
S. CAILLOL		CAC SYREC		

Total des membres présents ou représentés : 5

Je certifie la véracité des informations inscrites sur la feuille de présence et le nombre d'associés présent à l'assemblée générale.

Fait le 28/06/2023 à Martigues

Signature du Président


Frédéric JEANCOLAS

SHIP SHORE SAFETY SERVICES & ASSISTANCE
Société par actions simplifiée au capital de 38 500 euros
Siège social : Chemin de Paradis
Le Bateau Blanc BAT D, 13500 MARTIGUES
441 028 016 RCS AIX EN PROVENCE

RAPPORT DE GESTION DU Président
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 juin 2023

Exercice clos le 31 décembre 2022

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera également donné lecture du rapport de votre Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

L'intégralité des contrats ont été conservés pendant cette année bien que nous ayons senti un léger ralentissement de toutes nos activités, lié semble-t-il au contexte géopolitique. Le chiffre d'affaires est resté constant par rapport à l'année 2021 et a dégagé un résultat de l'exercice de 256 K€.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.



Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

En sus des certifications ISO/MASE obtenus dans les filiales, la re-certification de 4SA Martigues indispensable à la poursuite des activités avec les industriels locaux ainsi que la certification Qualiopi vont donner un coup de fouet à l'activité de 4SA.

Deux nouveaux clients basés en Suisse sont arrivés en cours d'année sur la Superintendance en Tunisie.

Notre activité 'Expertise Technique' est en plein développement avec l'obtention d'un contrat d'Audit pour un major pétrolier européen.

Le chiffre d'affaires de 2023 devrait être supérieur à celui de 2022 ainsi que la rentabilité.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

L'obtention des certifications ISO 9001 & 14001 dans les filiales 4SA Guyane & 4SA Antilles, la certification MASE en Guyane va permettre au groupe 4SA d'aborder sereinement les appels d'offres prochains.

Les perspectives de croissance sont importantes avec la SARA aux Antilles et avec EDF en Guyane.

Prises de participation ou prises de contrôle

Nous vous signalons que notre Société a pris, au cours de l'exercice écoulé, une participation de 51 % pour cent du capital de la société 4SA OCEAN INDIEN par voie de création de la société le 1er janvier 2022.

Sociétés contrôlées

Notre société contrôle actuellement les sociétés suivantes :

- 4SA Antilles
- 4SA Guyane
- 4SA Océan Indien.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2022 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :



Article D. 441I.-2° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont terme est échu

0 jour (indicatif)

1 à 30 jours

31 à 60 jours

61 à 90 jours

91 jours et plus

Total (1 jour et plus)

(A) Tranches de retard de paiement

Nombre de factures concernées		16				16
Montant total des factures concernées (HT)		2 658,55				2 658,55
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice		0.26%				0.26%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice						

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues (HT)						

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)

Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels : 30 ou 45 jours ☐ Délais légaux
---	--



Article D. 441I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées		6	4	0	18	28
Montant total des factures concernées (HT)		51 304.60	18 613,50		51 327.40	121 245.50 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice		1,26%	0,46%	0%	1,27%	3,00
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues (HT)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels : 30 ou 45 jours ☐ Délais légaux					

COMPTES CONSOLIDÉS

Il est rappelé que l'ensemble constitué par notre Société et les entreprises qu'elle contrôle de manière exclusive ou conjointe, ne dépasse pas, depuis deux exercices consécutifs sur la base des derniers comptes annuels arrêtés, deux des trois critères de définition des petites entreprises de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'aucune de ces sociétés n'appartient à une catégorie mentionnée à l'article L. 123-16-2 du Code de commerce. Il a donc été décidé, en application des dispositions de l'article L. 233-17, 2° du Code de commerce, de ne pas établir de comptes consolidés ni de rapport sur la gestion du groupe. Cette décision est justifiée par une mention dans l'annexe aux comptes annuels.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 4 042 039,87 euros contre 4 078 507,13 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -0,89%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 22 111,94 euros contre 40 049,05 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -44,79%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 36 230,52 euros contre 22 945,95 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 57,90%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 970 952,04 euros contre 734 889,52 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 32,12%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 48 922,28 euros contre 48 366,28 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,15%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 886 527,55 euros contre 1 904 046,37 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -0,92%.

Le montant des charges sociales s'élève à 741 963,48 euros contre 821 621,13 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -9,70%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 39.33 personnes contre 36.58 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de + 7,52%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 39 342,64 euros contre 27 775,86 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 41,64%.



Le montant des autres charges s'élève à 3 066,37 euros contre 236,72 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1195,36%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 3 727 004,88 euros contre 3 559 881,83 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 4,69%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 337 146,93 euros contre 558 674,35 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -39,65%.

Compte tenu d'un résultat financier de 11 928,59 euros (15 830,53 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 349 075,52 euros contre 574 504,88 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -39,24%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -10 000,00 euros contre -800,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1150,00%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 82 244,00 euros contre 157 798,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -47,88%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 256 831,52 euros contre un bénéfice de 415 906,88 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -38,25%.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 923 167,49 euros contre 1 928 932,64 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,30%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 256 831,52 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	256 831,52 euros
A titre de dividendes	250 000,00 euros
Soit 2 500,00 euros par action	

Le solde	6 831,52 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 874 703,53 euros.	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 917 053,53 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 250 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.



Le dividende serait mis en paiement au siège social le 01 juillet 2023.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

186 170,00 euros, soit 1 861,70 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 186 170,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

220 000,00 euros, soit 2 200,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 220 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

300 000,00 euros, soit 3 000,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement



visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 35 120,00 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 8 780,00 euros.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

REMUNERATION DU PRESIDENT

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération du président.

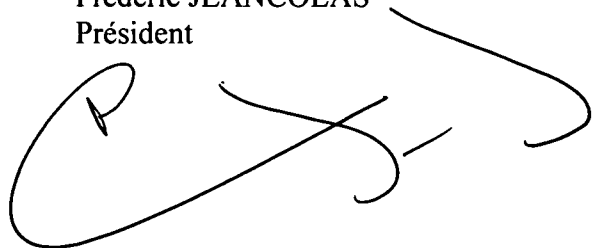
En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à MARTIGUES

Le 10/06/2023

Frédéric JEANCOLAS
Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Frédéric JEANCOLAS, is written over the printed name and title.